

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 24451
Numéro SIREN : 832 562 623
Nom ou dénomination : 6 MANDEL

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2020 sous le numéro de dépôt 49081



2007732201



1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75
N° de TTC : 9401

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 6 MANDEL

Numéro RCS : 832 562 623

Numéro Gestion : 2017B24451

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 6 AV GEORGES MANDEL
75116 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R049081 (2020 77322)

Date du Dépôt : 28/05/2020

- Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique

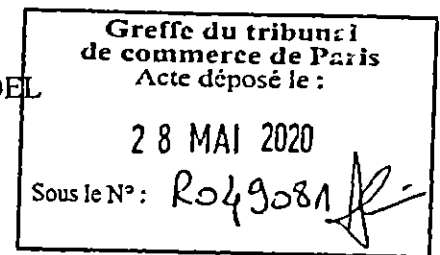
Date de l'acte : 15/05/2020

Décision 1 : Changement de président

fait à Paris, le 28 mai 2020

2017B24451

6 MANDEL
S.A.S.U. au capital de 1 000 Euros
Siège social : 6 AVENUE GEORGES MANDEL
75116 PARIS
832 562 623 R.C.S. PARIS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14/05/2020

L'an 2020,
Le 14 mai,
A 10 heures,
Au siège social à PARIS,

Monsieur Jean-Christophe STOERKEL, associé unique et Président de la société 6 MANDEL,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Jean-Christophe STOERKEL démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe STOERKEL de ses fonctions de Président à compter du 14/05/2020 et décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 14/05/2020 :

Monsieur Gérard STOERKEL,
demeurant 251 Chemin de la Lauvette 06340 Cantaron,
pour une durée illimitée.

Monsieur Gérard STOERKEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Gérard STOERKEL déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

JK.

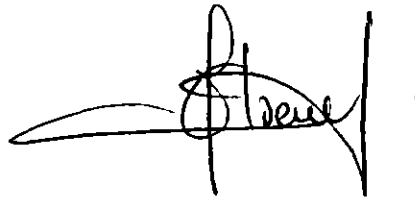
L'Associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération à ce titre mais il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Christophe STOERKEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Stoerkel', with a long horizontal stroke extending to the left.

« Signature précédée de la mention manuscrite »

« Bon pour acceptation du mandat de Président »

Gérard STOERKEL

Bon pour acceptation du mandat
de Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Stoerkel', with a large loop at the beginning.